



Visualisation du projet de la rue de la Poste - Hüsler & Associés

Requalification du centre-ville : la concrétisation de votre contribution à la démarche participative

Ce projet d'envergure, inscrit au programme de législature 2016-2021 sous la dénomination de « requalification du centre-ville », a été lancé en 2013 et a pour objectifs de réaménager l'axe principal du centre-ville de Pully avec pour ambition de le rendre plus convivial, de permettre aux habitant·e·s de mieux s'approprier l'espace public, de faciliter l'accessibilité aux commerces et de promouvoir les multiples activités qui y ont lieu.

Il fait suite aux nombreuses séances d'information, ainsi qu'à la démarche participative menée par la Municipalité entre 2015 et 2017 en collaboration avec la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) et la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA).

Cette approche a permis de concevoir un projet qui se veut autant que possible à l'image du centre-ville auquel aspirent ses riverains et ses commerçant·e·s.

De plus, l'ensemble des infrastructures communales situées sous cet axe sont en très mauvais état et doivent être renouvelées à court terme.

Enfin, la mise en séparatif de la rue de la Poste ne peut se faire de façon économique qu'en déviant une partie des eaux en direction du sentier du Lycée, ce qui implique nécessairement un renforcement du réseau d'évacuation des eaux sous ce sentier.

LE PROJET EN QUELQUES POINTS-CLÉS



Elargissement et valorisation de l'espace public avec des trottoirs élargis réalisés en pavés afin d'unifier le centre ancien. Mise en place d'une zone de rencontre (zone 20 km/h) à l'intérieur du périmètre du bourg.



Afin de répondre à un fort besoin d'ombre, un concept de plantation accompagnera la traversée du secteur. Des séquences d'arbres d'alignement, à moyen développement (10 à 15 m), prendront place sur la chaussée et de grands arbres solitaires (20 à 25 m) marqueront ponctuellement certains endroits de l'espace public.



Mise en place de contresens cyclables dans les rues du centre-ville adjacentes à l'axe Poste-Reymondin et nouvelles possibilités de stationnement devant les commerces.



Mise en place d'une zone 30 km/h bi-directionnelle avec adaptation du gabarit routier en réduisant la chaussée à 5.6 m. et en ajoutant des rétrécissements ponctuels. Les espaces publics deviennent plus généreux et les trottoirs sont élargis et partagés avec le stationnement pour accéder aux commerces.



Travaux de renouvellement et de renforcement des infrastructures souterraines (eaux usées, eaux claires, eau potable, électricité, éclairage public, fibre optique, mise en séparatif des biens-fonds communaux, réseaux tiers (gaz, eau potable, électricité Lausanne, réseau de distribution d'énergie des TL, Swisscom et UPC).